## **TARIFICATION WALLONIE A PARTIR DU 01/02/2025**

## **Transport non urgent**

TARIFS*	AMBULANCES	TPMR**
Forfait de prise en charge (y compris les 10 premiers km)	71,11€	38,18€
A partir du 11e	5,07 € / Km	2,69 € / Km
Frais d'attente par ½h au-delà de 30mn	56,28€	26,90 €
Forfait oxygène	15,68€	

<sup>\*</sup>Tarification hors intervention mutuelle

## Conditions de transport particulières

- Pour les **transports réguliers au-delà de 15 trajets mensuels**, une réduction de 15% est appliquée sur le montant à charge du patient, et non sur le total
- Le kilométrage facturé est égal au km de la prise en charge du patient (km parcourus avec le patient à bord) multiplié par 2

Exemple: 15 km entre mon domicile et l'hôpital

Soit 15 km x 2 = 30 km – Forfait de base auquel s'ajoute la différence de kms non inclus (4 km x 2) = Forfait + 8 km x prix du km supplémentaire selon convention

- Les trajets aller-retour avec attente sur place = 1 trajet + facturation du délai d'attente
  Si 2 trajets : 1 aller et 1 retour = 2 trajets
- Le temps d'attente est applicable/facturable dans le cadre d'un transport aller-retour avec attente du véhicule et personnel sur place OU lorsqu'il s'agit d'un trajet simple pour lequel le temps de prise en charge ou de dépôt du patient est supérieur au temps ordinairement nécessaire à la réalisation de l'opération (ex : les documents du patient ne sont pas prêts, ou le chauffeur doit attendre que le patient soit pris en charge à l'endroit où il doit être admis, etc.)
- Tout déplacement inutile non imputable à la Croix-Rouge est facturé au patient. Dans le cas où l'erreur est imputable à l'hôpital/l'institution donneuse d'ordre, c'est le patient qui doit faire la demande de remboursement à l'institution/hôpital donneur d'ordre de la mission.
- Les dimanches, jours fériés et nuits (20h 6h), un surplus de 20% est appliqué.



<sup>\*\*</sup>TPMR – Transport de personnes à mobilité réduite